

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE sera-t-elle rendue obligatoire jusqu'à l'âge de quatorze ans ?

La question n'est pas nouvelle. Voici de nombreuses années qu'elle préoccupe les amis de l'école, les amis de l'enfance. Mais la situation économique présente donne à ce problème un intérêt particulier. On a pu constater, en effet, que depuis quelques années, le nombre des enfants demeurant à l'école au delà de la trentième année, allait sans cesse augmentant. Une enquête ouverte dans certaines régions a permis d'établir qu'au soul des parents plus grand qu'ont les parents de donner à leurs enfants une instruction plus complète, il fallait ajouter les difficultés pour beaucoup de ces enfants de trouver un emploi.



S'en vont-ils en classe ou... vers l'école buissonnière ?

Coincidence digne de remarque, le Bureau International du Travail, élaboré par la même époque un certain nombre de conventions internationales relatives à l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels, maritimes, agricoles, conventions qui furent ensuite adoptées par la Conférence internationale du travail. Dans l'important rapport qu'il a présenté devant la Commission d'Anglaisement de la Chambre, M. Raymond Périn s'est efforcé d'attirer de mettre le projet élaboré par la commission d'enseignement en harmonie avec les conventions internationales.

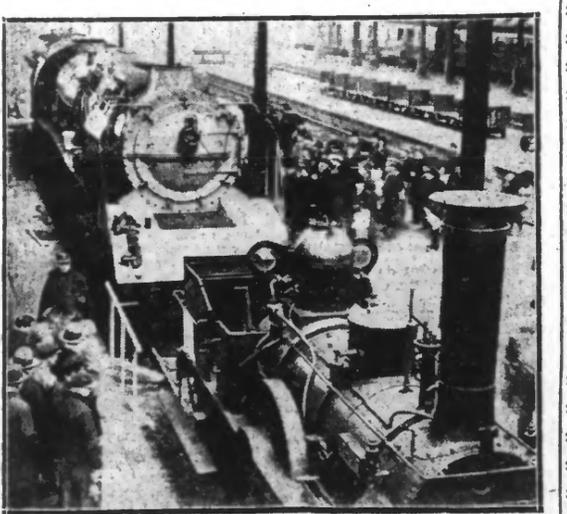
L'âge de la scolarité L'article premier stipule que l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 à 14 ans révolus. L'article 2 est plus spécialement consacré aux obligations de l'Etat et de l'obligation de la scolarité des enfants inscrits maritimes dans les intervalles de leurs périodes d'embarquement.

Pour les enfants des bureaux, les périodes et les heures d'enseignement pourront être réglées de manière à permettre d'employer les enfants d'au moins 12 ans à des travaux agricoles légers. La durée annuelle de l'enseignement ne pouvant être réduite à moins de huit mois. L'article 3 prévoit l'institution dans chaque canton d'une commission chargée de statuer sur les demandes de dispense. Cette commission comprend sept membres, trois instituteurs ou institutrices, deux délégués cantonaux, deux pères ou mères de famille, ayant des enfants d'âge scolaire.

En vertu de l'article 4, toute commune devra être pourvue au moins d'une école primaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire. Toutefois, le Conseil départemental peut, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Instruction publique, autoriser deux ou plusieurs communes à se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école, notamment lorsque la population scolaire de l'une d'elles est inférieure à quinze unités.

Déclaration obligatoire L'article 5 fait obligation aux parents ou tuteurs de déclarer, au maire de la commune, dans le mois où l'enfant atteint sa sixième année, ou ils entendent leur donner l'instruction, l'adresse de l'école publique ou privée. Les personnes responsables qui sans excuse valable auraient négligé de faire inscrire un enfant sur la liste scolaire, pourront être poursuivies à la diligence

LA PLUS PUISSANTE LOCOMOTIVE



Cette superlocomotive la « Mountain-Etat », construite à Solleville-les-Rosen, sous la direction de l'ingénieur Renaud, est exposée actuellement à la gare Saint-Lazare, à Paris. Les principales caractéristiques de ce véritable géant de rail sont : puissance, 2.800 CV ; nombre total des roues avec la tender, 22 (14 pour la machine, 8 de bogies, 8 couplées, 2 portées dites à bissels) ; Le tender spécial contient 34.000 litres d'eau et son charbon passe automatiquement au foyer à l'aide d'une vis sans fin.

Une effroyable tragédie à Versailles

NEURASTHÉNIQUE, LA FEMME D'UN ANCIEN NOTAIRE DE L'AINSE tua son mari, sa mère et ses deux enfants, puis se fit justice

Un terrible drame s'est déroulé la nuit, dans le quartier de Montreuil, à Versailles. Au numéro 7 de la rue Alain-Gervais, dans un pavillon, habitait la famille Couesnon, composée de M. Couesnon, notaire honoraire, sa femme, âgée de 37 ans, leur mère et leurs deux enfants, âgés de 10 ans et 18 mois. Vers 10 heures, au cours d'un accès de neurasthénie, Mme Couesnon descendit à la cave et, s'approchant de son mari, occupé à faire fonctionner le chauffage central, le tua d'une balle dans la tempe droite. La meurtrière remonta dans sa cuisine, tua sa mère de la même façon, puis pénétra dans une chambre, étouffa son bébé, âgé de 18 mois, après avoir logé une balle de revolver dans la tête de son autre fils, âgé de 10 ans. La meurtrière écrivit une lettre d'adieu à sa famille, expliquant qu'elle avait d'abord tué son mari, sa mère et ses deux enfants, puis, après avoir caché la pilule se suicida en se tirant une balle dans la bouche. Les cinq cadavres ont été transportés à la morgue de Versailles.

Un affreux spectacle Ce n'est qu'après minuit, vers 9 h. 30, que M. Charjois, commissaire de police à Versailles, a été invité par un coup de téléphone à venir rapidement dans la villa Saint-Michel où quelque chose d'anormal avait dû se produire. C'était Mme Mancini, femme de ménage, depuis le mois d'octobre dernier, au service du ménage Couesnon, qui avait téléphoné au commissariat. M. Charjois, commissaire de police, requérait un serrurier et en ouvrant la porte d'entrée de la villa, il apercevait de nombreuses traces de sang dans l'escalier menant au 1er étage. Lorsqu'il fut entré dans la pièce à

Pour nos Lectrices : NOTRE PAGE FÉMININE EN CINQUIÈME PAGE

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE : : : : 4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats - SUITE -

- Du 2.105e au 2.534e prix : Une boîte-montre à poudre, valeur 28 francs. 2.105e. - M. LACOURONNE Léon, rue Gambetta, 4, à MOUVVAUX. 2.106e. - M. DUPOUR Julien, rue Philo-sophie, 69, à VERMELLE. 2.107e. - M. NEUFLISSE Désiré, rue d'Ennequin, 44, à LOOS. 2.108e. - M. CASTEL Henri, rue des Cinq Voies, 49, à NEUVILLE-EN-FERRAIN. 2.109e. - Mme EVRAERT Angèle, rue de Lille, 6, à MOUVVAUX. 2.110e. - M. COUSQUER Madeleine, place de la République, 18, à REM. 2.111e. - M. MILLEVILLE Michel, rue Pasteur, 4, à ROOST-WARENDIN. 2.112e. - M. CLERMON Edmond, rue Sadi Carnot, 351, à HELLEMES. 2.113e. - Mlle MILLE Andree, place de la République, 6, à WASQUEHAL. 2.114e. - Mme ROFFLAINE-MOREAU, rue de Berken, 58, LA MADELEINE-LEZ-LILLE. 2.115e. - M. FONTAINE Achille, rue Gambetta, 105, à MOUVVAUX. 2.116e. - Mme MAZURE Marie, rue de Mouscron, 5, à WATTRELOG. 2.117e. - Mme PAUL, rue de l'Étoile, 63, à LOMME. 2.118e. - M. COISSE Robert, rue de Lille, 240, à SAINT-ANDRÉ. 2.119e. - M. HERBAUX René, cité du Bel Air, 10, au MARAIS-DE-LOMME. 2.120e. - Mme LEIGNEL Agnès, rue de la Mairie, 65, à LYS-LEZ-LANNOY. 2.121e. - Mme MOUY Rosalie, rue des Blancs Couloirs, 109, à DOUAI. 2.122e. - M. GOUBE Paul, rue de Riou-lay, 14 bis, à SOMAIN. 2.123e. - Mme LIBRECHT-DEREUX, rue Saint-Joseph, 21, à ROUBAIX. 2.124e. - Mme DEFLANCKE Irène, rue de Fenais, 45, à SOMAIN. 2.125e. - M. LAGACHE J.-B., route Nationale, au Jambon, 46, BONDUES. 2.126e. - M. SUEUR René, rue Jacquard, 30, au MARAIS-DE-LOMME. 2.127e. - Mme SEYNAVE Emma, rue des Chats-Buants, 26, à RONCO. 2.128e. - Mme FLORIN Angèle, 55, rue d'Antoing, à ROUBAIX. 2.129e. - M. LANNOY Adolphe, 63, rue Séraphin-Cordier, à CARVIN. 2.130e. - M. HELLMANS Louis, 1 bis, rue Anatole France, à CROIX. 2.131e. - Mme DEGRUTTERE, rue de la Convention, 19, à LILLE. 2.132e. - Mme GREBERT Raymond, avenue Bayard, 84, ARMENTIÈRES. 2.133e. - Mme HERYNCK Flora, rue Min, 36, à ROUBAIX. 2.134e. - M. FREMAUX Louis, 8, rue Baudelaire, à LILLE. 2.135e. - M. DURIEZ Raoul, rue des Contesses de Flandre, 2, à SECLIN. 2.136e. - M. FLATTEAU Marcel, rue du Grand-Bul, 38, à LOMME. 2.137e. - M. BAERT Achille, rue Lamar-tine, 33, à HELLEMES. 2.138e. - M. HENNO Edgard, rue de la Gare, 46, à LECHELLES.

LE SUICIDE DU MARI de la Reine de l'Argent

Parce que celle-ci voulait divorcer, il se pendit dans sa cabine à bord d'un paquebot.

Tandis que ses compagnons de voyage réveillonnaient gaiement à bord du paquebot « Albert-Ballin », le docteur serbe Radovan Nedelkov Delitch, exerçant à Paris, se pendait dans sa cabine. Cette tragédie, qui jeta dans la consternation tous les voyageurs du paquebot, eut lieu en plein Océan, de sorte que la nouvelle fut seulement connue dans tous ses détails lorsque l'« Albert-Ballin » toucha New-York.



Le docteur DELITCH

Le docteur avait épousé en 1930 Mrs Emery-Holmes, bien connue de la société américaine, et surnommée la « reine de l'argent », tant à cause de sa colossale fortune que des mines d'argent que son père possédait dans l'Utah. Mrs Emery-Holmes, qui savait le double d'âge de son mari, s'était rendue célèbre par l'acquisition, voici quelques années, d'un domaine de Salt-Lake-City que Brigham Young, chef des Mormons, avait fait édifier pour sa femme favorite, Amelia. De plus, elle avait adopté une jeune fille nommée Adele Blood, qui fut pendant un moment la plus belle blonde du monde. Après une courte lune de miel avec le docteur Delitch, Mrs Emery-Holmes demanda le divorce sous prétexte que son mari n'avait pas de tenue qu'il se présentait à table dans un accoutrement négligé et la gênait en public par ses insolences.

L'abandon de sa femme le ruina

Le suicide a laissé une lettre déclarant qu'il mettait fin à ses jours parce que l'abandon de sa femme, Suzanne Emery-Holmes, le ruina à tous égards. Le docteur Delitch avait fait ses études à l'université de Paris et à l'École de médecine. Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, décoré de la croix de Danilo et de divers ordres étrangers.

EXPLOITS DE BANDITS A NEW-YORK

On mande de New-York que 2 bandits armés ont pénétré dans un club où ils ont dévalisé 30 personnes. Bien qu'ils n'aient rencontré aucune résistance, ils ont fait feu sur leurs victimes, dont plusieurs ont été blessés.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE : Un roman-cinéma : Les Trois Mousquetaires. - La Vie du Cinéma. Les vedettes Paramount, Jean-Gabin. - Mon oncle J. - De ci, de là. - Son curieux Petit Courrier des Lectrices. - Une évasion extraordinaire, par Caml. - Curiosités. - M. Bladwick chez le marchand d'And-maux. - Au fil des jours. - Jeux d'esprit, etc., etc. Voir également ses photos d'actualités sur : Un grand film français : Fanny. - Avoir un bon copain. - Un rémouleur moderne. - Un coup d'œil sur la mode. - Le fisc au Sahara. - La lutte contre le feu au Japon. - Ah ! le joli pays que la Californie ! - Faites du sport, Mesdemoiselles ! etc., etc. Voir dans ce numéro, le début de deux magnifiques romans : JEAN BART, DIEU DES MERS par A. BERNEDE - et - LA PITIÉ SUPRÊME par G. DE BOISFORET

SON CONCOURS GRAND PRIX DU ROMAN-CINÉMA PLUS DE 12.000 FRANCS DE PRIX !!!

SES PETITES ENQUÊTES TRENTÉ PRIX !

Le numéro de 16 pages : 0 fr.35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

LA RÉHABILITATION DE LA BIÈRE AUX YEUX DES AMÉRICAINS

Avant de se prononcer sur la levée de la prohibition de la bière, les autorités américaines se sont livrées à une enquête minutieuse. Elles ont même envoyé en Allemagne une commission spéciale, présidée par le professeur Vandell, de la « Yale University », qui avait pour mission d'étudier sur place la fabrication de la bière, sa consommation et les effets de sa consommation sur l'organisme humain. Le professeur Vandell, qui s'est rendu à Munich, vient de repartir pour l'Amérique avec la conviction que la bière n'est pas un poison, mais au contraire bienfaisante pour la santé. Il est arrivé à cette constatation qu'une tasse de café a le même effet qu'un verre de bière sur l'organisme et que, par contre, un cigare, enivre davantage qu'un verre de bière.

SAINT-OMER, CENTRE INTELLECTUEL

LES PROCHAINES EXTENSIONS DU LYCÉE ALEXANDRE-RIBOT DANS LES BATIMENTS DESAFFECTÉS DE L'ARSENAL

M. AGOBERT, proviseur du Lycée de Saint-Omer, découvrant, ces jours-ci, en feuilletant avec soin de vieux registres dans des armoires verrouillées, que le 30 nivôse de l'an XII l'établissement qu'il



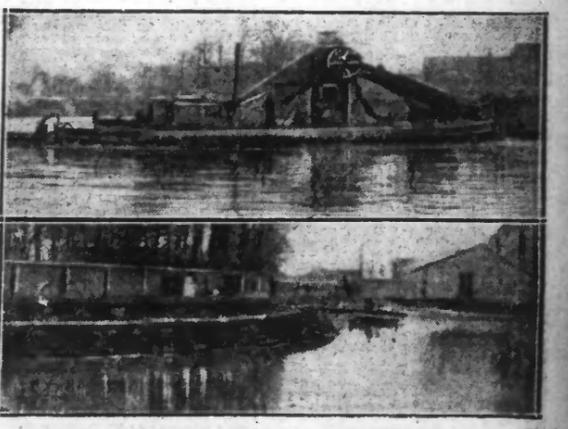
EN HAUT : La porte d'entrée du Lycée Alexandre-Ribot. - EN BAS : Une partie des bâtiments, vue de la cour. Au fond on aperçoit l'arsenal.

avait été effectuée avec tous les soins désirables. Cette prospérité s'explique tant par les succès remportés par les élèves de l'établissement que par l'effort personnel des professeurs et, en particulier, de M. AGOBERT, à qui rien de ce qui est utile pour la formation physique et intellectuelle des jeunes gens n'a pas permis une extension plus importante. Cette prospérité s'explique tant par les succès remportés par les élèves de l'établissement que par l'effort personnel des professeurs et, en particulier, de M. AGOBERT, à qui rien de ce qui est utile pour la formation physique et intellectuelle des jeunes gens n'a pas permis une extension plus importante.

Les travaux prévus en 1933 L'aménagement du Lycée Alexandre-Ribot étant devenu indispensable, divers projets furent étudiés. Le plus intéressant de ceux-ci fut retenu dernièrement, lorsque le Ministère de la Guerre consentit enfin de se désister des bâtiments de l'arsenal, depuis longtemps désaffectés. La Ville de Saint-Omer acquiert l'ancien Arsenal pour la somme de 150.000 francs. Les travaux de mise en état nécessiteront, en outre, une dépense de 397.000 francs. Le total des dépenses s'élevant ainsi à 547.000 francs, sera supporté moitié par l'Etat, moitié par la Ville, qui aura recours à un emprunt au Crédit Foncier. Aucun autre projet ne pouvait être plus désirable. Les bâtiments de l'ancien Arsenal sont, en effet, parallèles à ceux du Lycée. Il n'y aura qu'un mur à abattre. De nombreuses classes seront abîmées, ainsi que deux nouveaux dortoirs. On construira, en outre, une grande salle de jeux. Les travaux prévus seront terminés pour le début de l'année scolaire 1932-1934.

UN GARAGE POUR BATEAUX SUR LE CANAL DE LA DEULE

Il est en construction à « La Planchette à Quesnoy » près du pont de Sequedin et est destiné à recevoir des péniches vides



EN HAUT : Le dragage pour l'élargissement du canal. - EN BAS : Les travaux de terrassement.

Les Ponts et Chaussées (service de la navigation) se sont occupés au début de l'année 1932, de l'aménagement d'un garage pour bateaux au nord de Lille, à proximité du pont de Sequedin. Ce garage pourra recevoir une centaine de bateaux vides et permettra ainsi de dégager le port de Lille actuellement en construction et duquel nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Les maritimes en attente de chargement trouveront à un lieu de stationnement peu éloigné de la ville et du centre des affaires. La première partie des travaux entrepris est en voie d'achèvement. La deuxième partie comporte la construction d'une passerelle et de bornes d'amarrage. La passerelle est en construction à « La Planchette à Quesnoy », et en 1931, la passerelle ayant été supprimée, il n'exista plus entre Lomme et Loos aucune autre communication qu'un passage au moyen d'un bac. On y fit rétablir une nouvelle passerelle, mais les religieux de Loos voulurent la faire enlever. L'Etat refusa. Le différend s'éternisa. Les moines tenaient bon et la ville ne céda pas. Des arbitres furent nommés qui constatèrent que cette passerelle était d'une grande utilité et la planche demeura. Il ne reste plus aujourd'hui de la passerelle que celle de Loos, et de déverser au loin l'excédent d'eau des terres

Dans NEMROD & Co Georges Ohnet nous décrit de sa plume magique l'idylle de deux jeunes gens, fiers et beaux, qui persécutent des hommes de proie